

Ecole de Conduite Française Maryline Cherri

Circuit privé sur 2 hectares
www.ecf.asso.fr/Auto-ecole/Maryline-Cherri

Les avantages de la conduite accompagnée

1. **D'acquérir une expérience** de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
2. **Un taux de réussite plus important** lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
3. **Une période probatoire réduite** : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle ;
4. **Passer l'épreuve pratique** du permis de conduire dès 17 ans ;
5. **Obtenir un tarif préférentiel** sur son assurance « jeune conducteur » ;
6. **Commencer** la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.

